



CONFÉDÉRATION SUISSE
INSTITUT FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

(11) **CH** **703 686 B1**

(51) Int. Cl.: **B65D 6/32** (2006.01)

Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein

Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

(12) **FASCICULE DU BREVET**

(21) Numéro de la demande: 00058/07

(22) Date de dépôt: 16.01.2007

(24) Brevet délivré: 15.03.2012

(45) Fascicule du brevet publié: 15.03.2012

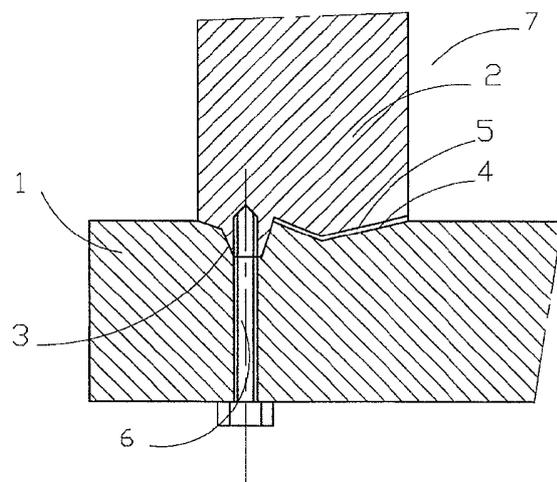
(73) Titulaire(s):
Pierre-Louis Zuber, Rue Maison Rouge 13
3960 Sierre (CH)

(72) Inventeur(s):
Pierre-Louis Zuber, 3960 Sierre (CH)

(74) Mandataire:
GLN S.A., Puits-Godet 8A
2000 Neuchâtel (CH)

(54) **Assemblage de lames de bois.**

(57) L'assemblage de lames de bois comporte des lames de bois (1, 2), la lame (2) comportant une rainure trapézoïdale (3) qui coopère avec une nervure correspondante pratiquée dans la lame (1), et qui sont collées entre elles, la lame (2) comportant une rainure triangulaire (4) qui coopère avec un espace avec la rainure correspondante pratiquée dans la lame 1, l'espace étant comblé par un joint alimentaire (5).



Description

[0001] La présente invention se rapporte à un assemblage de lames de bois et plus particulièrement à un assemblage de lames de bois constituant un fût carré ou rectangulaire.

[0002] Les fûts carrés ou rectangulaires ont été développés pour la vinification dans un but d'économie. En effet les fûts traditionnels en forme de tonneau comportent des lames en bois incurvées ce qui nécessite un remplacement complet et coûteux du fût à chaque vinification pour obtenir chaque année le même tanin produit par le bois du fût. Les cuves carrées ou rectangulaires présentent l'avantage d'être constituées de lames de bois droites. Cette conception présente l'avantage d'être constituée par une structure de base en acier inoxydable, par exemple, sur laquelle sont montées les lames de bois droites. Cet avantage est principalement constitué par le fait qu'après chaque vinification il suffit de remplacer les lames de bois au contraire des fûts conventionnels cerclés qui nécessitent un remplacement complet du fût. L'avantage économique est constitué par le fait d'une part qu'il est moins coûteux de fabriquer des lames droites que des lames incurvées, et par le fait que seules les lames doivent être changées pour une nouvelle vinification.

[0003] Toutefois, la conception à lames droites présente un problème important qui est la connexion à l'endroit de la jonction des lames à chaque angle de 90°.

[0004] Le but de la présente invention consiste à remédier au problème susmentionné.

[0005] Le but est atteint selon le principe défini par la revendication 1.

[0006] L'assemblage de lames de bois, selon le principe de l'invention, est constitué par des rainures et des nervures qui sont pratiquées à chaque extrémité des lames, les nervures et rainures présentant des formes particulières permettant d'effectuer un double collage, à savoir des rainures et nervures de forme trapézoïdales et des rainures et nervures de forme triangulaire.

[0007] Les rainures et nervures de forme trapézoïdale sont destinées à un collage de fixation, c'est-à-dire un collage de bois. Les nervures triangulaires présentent un jeu dans lequel un joint alimentaire est introduit lors du montage. Le joint alimentaire, un joint alimentaire en silicone alimentaire par exemple, permet de garantir que la colle à bois ne vienne en contact avec le liquide, le vin par exemple, ce qui supprime totalement les risques d'altération du liquide et de son goût.

[0008] Le dessin annexé illustre schématiquement et à titre d'exemple le principe de l'invention.

[0009] La fig. 1 est une vue en coupe de l'assemblage entre les lames de bois transversales et longitudinales.

[0010] En référence à la fig. 1, une lame de bois longitudinale 1 présente à une de ses extrémités une rainure trapézoïdale 3 et une rainure triangulaire 4. Une lame de bois transversale 2 comporte à son extrémité une nervure trapézoïdale qui est destinée à coopérer avec la rainure trapézoïdale de la lame de bois longitudinale 1 et comporte à son extrémité une nervure triangulaire qui est destinée à coopérer avec un espace avec la rainure triangulaire pratiquée dans la lame de bois longitudinale. Lors du montage, une colle à bois est introduite dans la rainure trapézoïdale 3 et un joint alimentaire 5 est introduit dans la rainure triangulaire 4 de manière à combler l'espace qui se trouve entre la rainure triangulaire et la nervure rectangulaire. De cette manière, la colle à bois maintient fixement les lames de bois à chacune de leurs extrémités et le joint alimentaire, du silicone alimentaire par exemple, garantit une parfaite étanchéité et empêche également que la colle à bois ne vienne en contact avec le liquide 7, du vin par exemple.

[0011] Une vis 6 est fixée aux lames de manière à sécuriser l'assemblage du collage d'une manière mécanique.

Revendications

1. Assemblage de lames de bois constitué par des rainures et des nervures pratiquées à chaque extrémité des lames, caractérisé par le fait qu'une des rainures est une rainure trapézoïdale (3), l'autre rainure étant une rainure triangulaire (4), la rainure trapézoïdale coopérant avec une nervure correspondante par collage, la rainure triangulaire coopérant avec un espace comblé par un joint alimentaire (5), avec une nervure triangulaire correspondante, l'assemblage étant sécurisé de manière mécanique par des vis.
2. Assemblage, selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le joint alimentaire est un joint élastique.

Fig. 1

